

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2022

Révision: 25.01.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Aquaplan - Anti-Murs Humides**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU19 Bâtiment et travaux de construction

Emploi de la substance / de la préparation Matériel d'étanchéité acrylique

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Producteur/fournisseur:

IKO nv - Aquaplan

d'Herbouvillekaai 80

B-2020 Antwerpen

Belgium

Tel.: +32 (0)3 248 30 00

Fax : +32 (0)3 248 37 77

E-mail: sds.europe@iko.com

Service chargé des renseignements: Centre Antipoisons

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Antigif Centrum België/Centre Antipoisons: +32 (0)70 245245

Centre Antipoisons Paris : +33 (0)1 40 05 48 48

FR - ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

Schweizerische Toxikologisches Informationszentrum: +41 (1) 251 51 51

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

##### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Mentions de danger néant

Conseils de prudence Tenir hors de portée des enfants.

##### Indications complémentaires:

EUH208 Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Description: Solution aqueuse stable de une résine acrylique.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2022

Révision: 25.01.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

### Nom du produit: **Aquaplan - Anti-Murs Humides**

(suite de la page 1)

#### . Composants dangereux:

CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9 Reg.nr.: 01-2120761540-60	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05 %	≥0-<0,05%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05 %	≥0-<0,05%
CAS: 55965-84-9	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100) Skin Sens. 1A, H317 Note: B Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	≥0,00025-<0,0015%

#### . Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### . 4.1 Description des mesures de premiers secours

. **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.

. **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

. **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

. **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

. **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### . 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### . 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### . 5.1 Moyens d'extinction

. **Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2022

Révision: 25.01.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: **Aquaplan - Anti-Murs Humides**

(suite de la page 2)

- . **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Pas applicable.  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **5.3 Conseils aux pompiers**
- . **Equipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- . **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Pas nécessaire.
- . **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- . **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- . **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- . **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Aucune mesure particulière n'est requise.
- . **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- . **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- . **Stockage:**
- . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- . **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- . **Autres indications sur les conditions de stockage:** Protéger contre le gel.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- . **8.1 Paramètres de contrôle**
- . **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- . **Remarques supplémentaires:**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- . **8.2 Contrôles de l'exposition**
- . **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- . **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- . **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- . **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- . **Protection des mains:**  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

(suite page 4)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2022

Révision: 25.01.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

### Nom du produit: **Aquaplan - Anti-Murs Humides**

(suite de la page 3)

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

. **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

. **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

. **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

. **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

. <b>État physique</b>	Liquide
. <b>Couleur:</b>	Blanc
. <b>Odeur:</b>	Légère
. <b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	100 °C
. <b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
. <b>Inférieure:</b>	Non déterminé.
. <b>Supérieure:</b>	Non déterminé.
. <b>Point d'éclair</b>	Non applicable.
. <b>Température d'auto-inflammation</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
. <b>pH à 20 °C</b>	7
. <b>Viscosité:</b>	
. <b>Viscosité cinématique</b>	Non déterminé.
. <b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
. <b>Solubilité</b>	
. <b>l'eau:</b>	Partiellement miscible
. <b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
. <b>Densité et/ou densité relative</b>	
. <b>Densité à 20 °C:</b>	1,01 g/cm <sup>3</sup>

. **9.2 Autres informations**

. <b>Aspect:</b>	Aucune autre information disponible.
. <b>Forme:</b>	Liquide
. <b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif.
. <b>Teneur en solvants:</b>	
. <b>VOC (CE)</b>	COV valeurs limites (cat A/h) 30 g/L 2010 Le produit contient 20 g/L.

. **Informations concernant les classes de danger physique**

. <b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
. <b>Gaz inflammables</b>	néant
. <b>Aérosols</b>	néant
. <b>Gaz comburants</b>	néant
. <b>Gaz sous pression</b>	néant
. <b>Liquides inflammables</b>	néant
. <b>Matières solides inflammables</b>	néant
. <b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
. <b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
. <b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2022

Révision: 25.01.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: **Aquaplan - Anti-Murs Humides**

(suite de la page 4)

- . **Matières et mélanges auto-échauffants** néant
- . **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant
- . **Liquides comburants** néant
- . **Matières solides comburantes** néant
- . **Peroxydes organiques** néant
- . **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant
- . **Explosibles désensibilisés** néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- . **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.2 Stabilité chimique**
- . **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- . **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- . **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- . **Toxicité aiguë**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- . **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

**CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)**

Oral	LD50	457 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	660 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	2,36 mg/l (rat)

- . **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Cancérogénicité**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2022

Révision: 25.01.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: **Aquaplan - Anti-Murs Humides**

(suite de la page 5)

### . 11.2 Informations sur les autres dangers

#### . Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### . 12.1 Toxicité

#### . Toxicité aquatique:

**CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one**

Inhalatoire	LC50	1,3-1,6 mg/l (poisson)
-------------	------	------------------------

**CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one**

Inhalatoire	LC50	1,3-1,6 mg/l (poisson)
-------------	------	------------------------

**CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)**

Inhalatoire	LC50	0,22 mg/l (poisson)
	NOEC	0,098 mg/l (poisson)

. 12.2 **Persistence et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 12.3 **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 12.4 **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### . 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

. **PBT:** Non applicable.

. **vPvB:** Non applicable.

#### . 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

#### . 12.7 Autres effets néfastes

#### . Autres indications écologiques:

#### . Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### . 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### . Recommandation:

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

#### . Emballages non nettoyés:

. **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

. 14.1 **Numéro ONU ou numéro d'identification** Non classifié comme dangereux pour la réglementation des transports.

### . 14.5 Dangers pour l'environnement

#### . Marine Polluant:

Non

. 14.6 **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2022

Révision: 25.01.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: **Aquaplan - Anti-Murs Humides**

(suite de la page 6)

- . **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- . **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- . **Directive 2012/18/UE**

- . **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

- . **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- . **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- . **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- . **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- . **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

- . **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

- . **Prescriptions nationales:**

- . **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

- . **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Ce produit ne contient pas des SVHC.

- . **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- . **Phrases importantes**

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- . **Contact:** sds.europe@iko.com

- . **Numéro de la version précédente:** 3

- . **Acronymes et abréviations:**

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2022

Révision: 25.01.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

### Nom du produit: **Aquaplan - Anti-Murs Humides**

(suite de la page 7)

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
SVHC: Substances of Very High Concern  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2  
Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C  
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1  
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1  
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A  
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

**\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR